

## **Consultations pré-budgétaires 2026 – Recommandations du CIJA**

### **À propos du CIJA**

Le CIJA est l'agence de représentation de la communauté juive institutionnelle québécoise et plus largement, des Fédérations juives du Canada. Le CIJA est un organisme non partisan et sans but lucratif qui a pour mission de protéger la vie juive au Québec et au Canada par un travail de sensibilisation. Nous représentons notamment des milliers de Québécois juifs affiliés à la Fédération CJA.

### **Contexte**

Les recommandations que vous lirez dans le présent mémoire suivront le standard que nous avons établi lors des nombreuses consultations pré-budgétaires auxquelles nous avons participé dans les dernières années, les solutions que nous mettrons de l'avant auront été pensées afin d'être bénéfiques à la société québécoise dans son ensemble.

En effet, nous sommes aussi conscients du contexte budgétaire actuel et de la nécessité et l'intention marquée du gouvernement de revenir rapidement à l'équilibre budgétaire. C'est pourquoi, en plus de recommander que le Gouvernement du Québec alloue des fonds afin de combattre différents enjeux présents dans notre société, nous avons aussi identifié des avenues d'économies potentielles.

### **Sécurité publique**

#### **Mise en contexte**

Tout comme dans le reste du monde occidental, le Québec et particulièrement Montréal subit une vague d'antisémitisme sans précédent récent. Notre communauté a eu à se réveiller plusieurs fois en apprenant qu'une de nos écoles avaient été la cible de coups de feu ou qu'une de nos synagogues et centres communautaires avait été attaquées par des cocktail molotov. C'est sans compter les nombreuses menaces anonymes avec lesquelles nous devons composer. Lorsqu'on examine les données de Statistique Canada, la communauté juive fait toujours partie des groupes les plus ciblés par des crimes haineux, et ce, année après année. Selon les données sur les crimes haineux déclarés par la police en 2024 (derniers chiffres disponibles), les communautés les plus ciblées étaient les communautés juives, noires et LGBTQ+ représentant respectivement 18,8, 17,8 et 13,5% du nombre total de crimes haineux. Par ailleurs, bien que ne représentant que 1% de la population canadienne, les Juifs ont été victimes de 69 % de tous les actes criminels haineux fondés sur la religion.

Cette situation a amené le SPVM à devoir assurer une plus grande visibilité autour des institutions de la communauté juive. Évidemment ce plan de visibilité est extrêmement coûteux en ressources humaines et financières pour le SPVM.

#### **Recommandations**

- Augmentation du budget des corps de police
  - Le SPVM a à faire face à des manifestations haineuses chaque semaine et son budget devrait être augmenté ou à tout le moins épargné par les coupures.

- Une portion du budget alloué au SPVM devrait être réservé au Module des Incidents et Crimes Haineux (MICH) afin de démontrer qu'il s'agit d'une priorité du gouvernement. Le MICH doit traiter toujours plus de dossiers chaque année mais ses ressources humaines sont toujours les mêmes qu'à sa création il y a 10 ans.
- Mise en place d'une subvention pouvant aider les communautés à fournir de la formation pour le personnel responsable de la sécurité devant les écoles et les synagogues.
  - Malgré la visibilité renforcée du SPVM, beaucoup d'institutions de notre communauté dépendent de leur personnel de sécurité, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.
  - Notre communauté a mis en place un réseau de bénévoles en sécurité communautaire (RSC) qui travaille de concert avec le SPVM. Les bénévoles du RSC sont formés par des professionnels en sécurité et aident à surveiller les écoles et institutions de notre communauté. Il convient de noter que c'est un bénévole du RSC qui a découvert les impacts de balles et les douilles lorsque l'École Talmud Torah a été la cible de coups de feu en novembre 2023.
  - Notre communauté a dépensé plus de 11 millions en sécurité depuis le 7 octobre 2023.
  - Nous proposons la création d'un fond d'un million et demi pour aider les institutions communautaires à risque à former des bénévoles pouvant assister au niveau de la sécurité.
- Mise en place d'une aide ponctuelle d'urgence pour la communauté juive
  - Nous avons eu à dépenser plus que n'importe quelle communauté dans l'histoire du Québec pour assurer la sécurité de nos écoles et centres communautaires depuis le 7 octobre.
  - Nous demandons la mise en place d'une aide ponctuelle d'urgence d'un montant de 1.5 million \$ pour pallier en partie à l'explosion des coûts en sécurité à laquelle notre communauté a eu à faire face.
  - Nous recommandons au Gouvernement du Québec de modéliser cette aide sur celles accordées aux camps d'été lors de la pandémie de COVID-19. Cette aide avait été accordée à l'Association des camps du Québec qui avait ensuite eu la tâche de la répartir parmi les différents camps. Dans notre scénario, le Gouvernement pourrait utiliser la Fédération CJA, qui est le centre philanthropique de la communauté juive institutionnelle, pour s'occuper de répartir le rôle aux différentes institutions de notre communauté.

## **Lutte contre le racisme**

Le Québec a fréquemment eu recours au droit de retrait avec pleine compensation, un mécanisme propre au fédéralisme canadien qui permet aux provinces de se soustraire à certains programmes fédéraux tout en recevant l'équivalent des sommes que le gouvernement fédéral aurait dépensées sur leur territoire. D'abord limité à certains programmes sociaux, ce droit s'est élargi à partir des années 1960 avec l'intervention croissante d'Ottawa dans des domaines comme l'éducation et la culture. Le Québec s'en est notamment prévalu pour préserver ses particularités culturelles et sociales, en se retirant de programmes liés à la santé ou à l'éducation tout en finançant ses propres initiatives grâce aux fonds fédéraux.

Ce mécanisme a ainsi permis au Québec de conserver une marge d'autonomie importante. Il demeure aujourd'hui un pilier de l'autonomie provinciale et un outil essentiel pour adapter les politiques fédérales aux priorités et aux réalités propres à chaque province. Dans ce contexte, nous estimons que le Québec doit saisir cette occasion pour affirmer pleinement son autonomie en matière de lutte contre le racisme, en

faisant valoir son droit de retrait avec pleine compensation sur les programmes fédéraux de lutte contre le racisme. Les programmes fédéraux dans ce domaine s'appuient sur une approche multiculturaliste qui a souvent été critiquée pour ses effets contre-productifs. Plusieurs situations récentes l'illustrent, qu'il s'agisse des propos controversés d'Amira Elghawaby, ou encore du cas de Laith Marouf, un consultant financé par Patrimoine Canada malgré des appels publics à la violence antisémite.

Ces exemples démontrent, à notre avis, la nécessité pour le Québec de définir ses propres orientations et d'exercer concrètement son droit de retrait avec pleine compensation des programmes fédéraux de lutte contre le racisme. Une telle démarche permettrait de développer des politiques mieux adaptées aux réalités québécoises et fondées sur des principes clairs de respect et d'égalité. Nous recommandons de plus que l'entièreté des fonds soit affecté au Ministre responsable de la lutte contre le racisme pour qu'il les utilise avant d'implanter les orientations du gouvernement du Québec dans le domaine.

## **Éducation publique**

### Mise en contexte

Tel qu'énoncé précédemment, le Québec traverse actuellement une crise d'antisémitisme qui frappe aussi de plein fouet le reste du monde occidental. La lutte contre ce fléau doit faire partie de la stratégie gouvernementale pour s'assurer que les valeurs québécoises sont respectées dans tout le réseau public. Le CIJA a travaillé avec la Fondation pour l'Étude des Génocides et le ministère de l'Éducation à la production de guides sur trois génocides (l'Holocauste, le génocide arménien et le génocide rwandais) qui sont maintenant disponible pour tous les éducateurs de la province en format PDF.

De plus, la haine en ligne joue un rôle majeur dans les processus de radicalisation et se traduit trop souvent par des actes de violence bien réels. Nous constatons également que les élèves — et parfois même certains enseignants — reproduisent en classe les discours et contenus auxquels ils sont exposés sur Internet, qu'il s'agisse de désinformation, de stéréotypes dangereux ou de propos haineux. La hausse de l'antisémitisme dans les écoles s'inscrit directement dans ce contexte de polarisation et de radicalisation croissantes. L'exposition répétée à des contenus haineux, amplifiés par les chambres d'écho des réseaux sociaux, constitue un facteur déterminant dans la radicalisation des jeunes, déjà fragilisés par des réalités personnelles, sociales, psychologiques et environnementales. Une préoccupation centrale demeure le fait que des individus puissent basculer progressivement dans le « trou noir » de la haine numérique, alors même que nous savons que la violence en ligne ouvre trop souvent la voie à la violence hors ligne.

### Recommandations

- Nous recommandons l'allocation d'un budget au ministère de l'Éducation pour procéder à l'impression de ces guides et les fournir aux enseignants du cours *Monde Contemporain* ainsi que *Culture et citoyenneté Québécoise*.
- Nous recommandons aussi l'allocation d'un budget pour des cours de littéracie numérique aux jeunes pour contrer les préjugés antisémites qui circulent sur les réseaux sociaux

## **Crédit d'impôt pour garde d'enfants**

### Mise en contexte

Au Québec, le crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants permet aux parents qui utilisent un service de garde privé non subventionné de récupérer une partie importante des montants payés. Ce crédit est remboursable, ce qui signifie qu'il est versé même si le parent ne paie pas d'impôt. Le pourcentage remboursé dépend du revenu familial : il peut atteindre environ 75 % des frais admissibles pour les ménages à faible revenu, puis diminue graduellement. À partir d'un revenu d'environ 90 000 \$ à 100 000

\$, le taux passe sous les 60 %, et pour les revenus dépassant 150 000 \$, il peut descendre autour de 26 %, rendant la garderie privée nettement moins compétitive que la place subventionnée à contribution réduite. Par exemple, pour une garderie privée facturée 50 \$ par jour (environ 12 000 \$ par année), une famille à revenu modeste pourrait récupérer près de 9 000 \$, ramenant le coût réel autour de 3 000 \$, comparable au réseau subventionné. En revanche, une famille gagnant plus de 140 000 \$ ne récupérerait qu'environ 3 000 \$, ce qui laisse un coût réel d'environ 9 000 \$, soit presque trois fois plus qu'une place subventionnée. Si la garderie facture plutôt 80 \$ par jour (environ 19 200 \$ par année), l'écart devient encore plus marqué : un ménage à faible revenu pourrait récupérer jusqu'à 14 000 \$, pour un coût réel d'environ 5 000 \$, tandis qu'un ménage à revenu élevé ne recevrait qu'autour de 5 000 \$, laissant une dépense nette d'environ 14 000 \$, soit quatre à cinq fois le coût d'une place subventionnée. Les parents peuvent recevoir ce crédit lors de la déclaration de revenus ou par versements anticipés mensuels auprès de Revenu Québec, à condition que les frais soient engagés pour permettre de travailler ou d'étudier.

### Recommandation

Nous recommandons que le budget contienne un rehaussement du crédit d'impôt pour frais de garde afin que le coût réel d'une place en garderie privée facturée 80 \$ par jour soit comparable à celui d'une garderie à 60 \$ par jour après application du crédit. L'augmentation rapide des tarifs dans le réseau privé non subventionné crée aujourd'hui une iniquité importante entre les familles, particulièrement pour la classe moyenne qui ne se qualifie pas pour les taux maximaux de remboursement. Alors qu'une place à 60 \$ demeure relativement accessible après crédit, une place à 80 \$ entraîne un fardeau financier disproportionné, pouvant atteindre plusieurs milliers de dollars de plus par année pour un même service. En ajustant les paliers et les taux du crédit d'impôt, le gouvernement permettrait de mieux refléter la réalité actuelle des coûts, de soutenir la participation des parents au marché du travail et de réduire l'écart grandissant entre les familles ayant accès à une place subventionnée et celles contraintes de se tourner vers le privé. Un tel rééquilibrage constituerait un investissement direct dans l'égalité des chances et dans la conciliation famille-travail, sans dépendre uniquement de l'expansion, plus lente, du réseau subventionné.

## **Pauvreté et développement social**

### Mise en contexte

De nombreux organismes viennent en aide aux personnes les plus vulnérables de notre communauté, notamment Ometz, la Maison Cummings, l'Auberge Shalom et le Projet Genesis. Bien que ces organisations desservent des citoyens de tous horizons, elles sont les seules à détenir l'expertise et la sensibilité requises pour répondre de façon adaptée aux besoins particuliers de la communauté juive. À l'instar de centaines d'autres organismes à travers le Québec, elles dépendent largement de financements issus de programmes tels que le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et des initiatives favorisant l'accès au logement.

### Recommandations

Nous recommandons que les programmes que PSOC ou ceux qui favorisent l'accès au logement pour les plus démunis soient exemptés des coupures à venir.

## **Possibles avenues d'économies – Ne pas financer la haine**

### Mise en contexte

Dans un contexte budgétaire serré, le gouvernement doit également rester vigilant face aux ONG financées par des fonds publics qui organisent des activités expressions d'antisémitisme sont fréquentes et tolérées. De tels exemples nous sont malheureusement parvenu du côté du côté du gouvernement fédéral lorsque

nous avons appris que Patrimoine Canada finançait une organisation ouvertement antisémite dans le cadre de programmes de lutte contre le racisme.

Au Québec, plusieurs ONG ont adopté des positions préoccupantes, dont l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), financée depuis des années par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), avec des contributions dépassant 600 000 \$ annuellement de 2021 à 2024. Cette organisation s'est progressivement radicalisée sur le plan politique.

En 2017, ses membres ont voté à l'unanimité l'appui à la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS), dont l'objectif déclaré vise la disparition de l'État d'Israël. Or, selon la définition de l'IHRA adoptée par le Québec, nier le droit à l'autodétermination du peuple juif ou comparer Israël au nazisme constitue une forme d'antisémitisme, des idées régulièrement véhiculées par le mouvement BDS, dont l'AQOCI est officiellement membre et alliée.

Et depuis le 7 octobre 2023, force est de constater que cette situation perdure :

L'AQOCI affiche fièrement en septembre 2024 qu'elle fait partie d'une coalition qui inclue *le Palestinian Youth Movement* (PYM)<sup>1</sup>. PYM glorifie régulièrement des meurtriers et terroristes violents sur ses médias sociaux, y compris des individus appartenant à au moins quatre entités terroristes inscrites sur la liste canadienne (à savoir le Hamas, le Jihad islamique palestinien, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et la Brigade des martyrs d'AlAqsa). Ce groupe a organisé de nombreuses prières publiques bloquant la circulation sur la rue Sainte-Catherine à Montréal. Le PYM publie régulièrement sur ses réseaux sociaux des messages en soutien aux actions terroristes et encourage les sentiments antisionistes (donc contre le droit à l'autodétermination du peuple Juif). Le groupe PYM a par exemple en octobre 2023, à la suite de l'attaque brutale du Hamas le 7 octobre, a tweeté : « *LORSQUE DES PERSONNES SONT OCCUPÉES, LA RÉSISTANCE EST JUSTIFIÉE* » (notre traduction)<sup>2</sup>. Autre exemple, le PYM a aussi glorifié Yahya Sinwar, le chef du Hamas à l'origine du massacre du 7 octobre<sup>3</sup>.

### Recommandations

Nous recommandons au Gouvernement du Québec de mettre fin au financement de l'AQOCI. Tant que l'AQOCI continue à être lié à des groupes radicaux, il est impensable que l'argent public serve à financer cette organisation affichant de plus en plus son soutien à des mouvements antisémites, comme le mouvement BDS et en s'associant avec des groupes violent au moment où les Québécois se font demander de se serrer la ceinture.

Dans le cadre de leurs efforts de réduction des dépenses, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor devraient entreprendre un examen des subventions accordées à certaines ONG afin de s'assurer qu'aucun financement public ne bénéficie, même involontairement, à des groupes prônant la haine. Une telle démarche permettrait d'éviter au gouvernement du Québec une situation embarrassante semblable à celle vécue par le gouvernement fédéral, qui avait financé un organisme de lutte contre le racisme dont le fondateur avait publiquement exprimé, sur les réseaux sociaux, des intentions violentes envers les Juifs. Il existe sans doute de nombreuses organisations œuvrant à l'international, sans lien avec des courants radicaux, qui réalisent un travail constructif et seraient mieux placées pour recevoir des fonds publics que l'AQOCI.

<sup>1</sup> <https://aqoci.qc.ca/une-large-coalition-manifeste-pour-demander-un-embargo-complet-et-reel-sur-la-vente-darmes-de-fabrication-quebecoise-a-israel/>

<sup>2</sup> <https://x.com/palyouthmvt/status/1712212111080792094>

<sup>3</sup> [https://www.instagram.com/p/DBRgVXHx7gi/?hl=en&img\\_index=1](https://www.instagram.com/p/DBRgVXHx7gi/?hl=en&img_index=1)

## Éducation privée

### Mise en contexte

- Les écoles privées du Québec contribuent à une utilisation plus efficiente des fonds publics, puisqu'elles assument l'enseignement du curriculum ministériel en ne recevant qu'environ 60 % du financement accordé au réseau public, tout en offrant aux parents une diversité de choix mieux adaptés à leurs besoins éducatifs.
- Les écoles de la communauté juive institutionnelle du Québec sont des institutions scolaires accomplies et reconnues au Québec, étant bien établies depuis plus d'un siècle.
- Appliquant le curriculum établi par le ministère de l'Éducation, ces écoles offrent une riche combinaison de programmes d'études uniques.
- Les écoles juives du Québec permettent aux jeunes d'accéder à la culture qu'ils vivent en tant que citoyen québécois et à la culture qui les fonde dans leur identité juive (90% des élèves poursuivent leurs études au niveau universitaire). Ces écoles sont essentielles à la vitalité de la communauté juive du Québec.
- Aucune portion de l'aide gouvernementales aux écoles privées n'est utilisée pour de l'enseignement culturel ou religieux. La totalité de l'aide sert à couvrir une portion des frais pour enseigner le curriculum du ministère de l'Éducation du Québec.
- Nous sommes fiers que l'excellence des écoles de notre communauté soit reconnue par de nombreuses personnalités politiques. Par exemple le Premier ministre déclarait en avril 2022 : *Je l'ai souvent dit, je rêve d'avoir les taux de diplomation des écoles juives du Québec. C'est extraordinaire, la valorisation de l'éducation. Ce sont des modèles, les membres de la communauté juive.*

### Recommandations

Nous recommandons au Gouvernement du Québec de maintenir le financement des écoles privées subventionnées.